



**MAIRIE DE LA VERDIERE**  
**COMPTE-RENDU**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016**

**Présents** : MM. BEN ALI Zaina, BLANC Laurent, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DEROSE David, DUVAL Denis, ESTIENNE Bernard, GEORGES Marie-Ange, MARIGNANE Gérard, MATHIEU Jean-Marc, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles, SANDJIVY Sylvie, SANNA Magali

**Absents** : BUISSON Frédéric, CHARRAT Jean-François, MELANO Yolène, ZICKGRAF Didier,

**Procuration** : CHARRAT Jean François à SANNA Magali, ZICKGRAF Didier à CHATARD Hervé.

**Secrétaire de séance** : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2016**

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

**I - FERMETURE DE CLASSE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après examen de la situation pour la rentrée scolaire 2016/2017, l'inspection académique a décidé de la suppression d'un poste d'adjoint à l'école élémentaire Victor Pastorello en raison du nombre insuffisant d'élèves inscrits.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité reste vigilante et veille au maintien des professeurs et du personnel nécessaire à la prise en charge éducative de nos enfants. Malgré la suppression d'une classe, la moyenne par classe est estimée à 24/25 élèves ce qui permettra de maintenir un enseignement de qualité.

Le Conseil Municipal prend acte de la fermeture de la classe pour la rentrée 2016/2017.

**II - MODIFICATION CONVENTION MINIBUS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 48/2015 relative à la convention de mise à disposition du minibus. Il fait part de la demande de la Communauté de Communes Provence Verdon notamment de la commission jeunesse qui souhaite utiliser le minibus pour ses activités. Il précise que l'utilisation prioritaire demeure pour le CCAS, l'ALSH et les Associations Verdiéroises.

VOTE : POUR 17 - ABSTENTION 1 (Mr CHARRAT Jean-François)

**III - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de la commune pour l'année 2015 dont le résultat de clôture présente un excédent de **1 249 411,09 €** et qui se résume par le tableau ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2015**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
<i>Résultats reportés</i>	92 701,03 €			923 280,72 €		830 579,69 €
<i>Affectations de résultat</i>						
<i>Opérations de l'exercice</i>	219 186,57 €	382 528,01 €	1 080 596,85 €	1 401 840,34 €	1 299 783,42 €	1 784 368,35 €
<b>Totaux</b>	<b>311 887,60 €</b>	<b>382 528,01 €</b>	<b>1 080 596,85 €</b>	<b>2 325 121,06 €</b>	<b>1 392 484,45 €</b>	<b>2 707 649,07 €</b>
<i>Résultats de clôture</i>		70 640,41 €		1 244 524,21 €		1 315 164,62 €
<i>Restes à réaliser</i>	223 292,00 €	157 538,47 €			60 251,00 €	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>535 179,60 €</b>	<b>540 066,48 €</b>	<b>1 080 596,85 €</b>	<b>2 325 121,06 €</b>	<b>1 615 776,45 €</b>	<b>2 865 187,54 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>						<b>1 249 411,09 €</b>

VOTE : POUR 13 CONTRE 1 (Mr CHARRAT Jean-François) ABSTENTION 1 (Mr MATHIEU Jean-Marc)

**IV – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2015**

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le compte administratif de régie de l'eau et de l'assainissement résumé dans le tableau ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2015**

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
<i>Résultats reportés</i>	7 468,09 €			48 426,09 €		40 958,00 €
<i>Affectations de résultat</i>						
<i>Opérations de l'exercice</i>	11 439,00 €		58 573,00 €	100 710,51 €	70 012,00 €	100 710,51 €
<b>Totaux</b>	<b>18 907,09 €</b>		<b>58 573,00 €</b>	<b>149 136,60 €</b>	<b>77 480,09 €</b>	<b>149 136,60 €</b>
<i>Résultats de clôture</i>	18 907,09 €			90 563,60 €		71 656,51 €
<i>Restes à réaliser</i>	153 106,00 €	29 550,00 €			123 556,00 €	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>172 013,09 €</b>	<b>29 550,00 €</b>	<b>58 573,00 €</b>	<b>149 136,60 €</b>	<b>230 586,09 €</b>	<b>178 686,60 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>					<b>51 899,49</b>	

VOTE : POUR 14 CONTRE 1 (Mr CHARRAT Jean-François)

## V – VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal en application de la loi du 10 janvier 1980, de se prononcer et de fixer le taux des 3 taxes constituant l'imposition directe locale.

Il propose de ne pas effectuer d'augmentation en 2016 sur les trois taxes : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti. Il rappelle que le produit attendu inscrit sur le budget primitif 2016 s'élève à **639.417 €**

Il propose de retenir les montants portés au tableau ci-dessous, à savoir :

Désignation des taxes	Taux	Base d'imposition	Produit
TAXE D'HABITATION	9.73%	3.579.000	348.237€
TAXE FONCIER BATI	12.20%	2.123.000	259.006€
TAXE FONCIER NON BATI	46.97%	68.500	32.174€
Total		-	<b>639.417€</b>

VOTE A L'UNANIMITE

## VI - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2016

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2016, résumé dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2.249.298,62€</b>	<b>2.249.298,62€€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	1.115.184€	1.110.297.12€
<i>Restes à réaliser</i>	223.292€	157.528.47€
<b>Totaux</b>	<b>1.338.476€</b>	<b>1.338.476€</b>

VOTE : POUR 15 CONTRE 1 (Mr CHARRAT Jean-François) ABSTENTION 1 (Mr MATHIEU Jean-Marc)

## VII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016, résumé dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
<b>EXPLOITATION</b>	<b>317.864.20 €</b>	<b>317.864.20 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	1.268.221.58 €	1.410.684.67 €
<i>Restes à réaliser</i>	153.106 €	29.550.00 €
<i>Solde d'exécution</i>	18.907.09 €	
<b>Totaux</b>	<b>1.440.234.67 €</b>	<b>1.440.234.67 €</b>

VOTE : POUR 16 CONTRE 1 (Mr CHARRAT Jean-François)

A noter que Monsieur MATHIEU Jean-Marc indique que le budget général manque d'audace et de projets valorisants le village sur le plan touristique, économique. Il dit également qu'il est préférable d'avoir recours à l'emprunt compte tenu des taux actuels.

### **VIII – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une somme globale a été inscrite à l'article 6574 sur le budget primitif 2016 pour les subventions annuelles attribuées aux associations.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant accordé à chaque association en fonction du bilan financier et moral présentés par celles-ci dans leur dossier.

A noter que Madame Marie-Ange GEORGES sort au moment de l'attribution du montant de la subvention du comité des fêtes car elle fait partie des membres du bureau de cette association.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT ACCORDE</b>
CAPV	6400 €
CLUB ST ROCH	700 €
COMITE DES FETES	13 000 €
CONCOURS DE BOULES	2000 €
DON DU SANG	200 €
FOYER RURAL	1550 €
LI BARJACAIRE	350 €
OCPV	1000 €
OLYMPIC JUDO	200 €
RANDO EXPO	350 €
VELO CLUB EVASION	300 €
<b>Total associations de La Verdière</b>	<b>26050 €</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	<b>MONTANT ACCORDE</b>
AMICALE DES POMPIERS DE GINASSERVIS	50 €
ASSOCIATION CHATS/DOGS	400 €
RADIO VERDON	200 €
RESTO DU CŒUR	50 €
CROIX ROUGE	50 €
AUTISME SOLIDARITE	50 €
ALCOOL ASSISTANCE	100 €
FRANCE ALZHEIMER	50 €
<b>Total associations extérieures</b>	<b>950 €</b>

VOTE POUR A L'UNANIMITE SAUF POUR OCPV POUR 13 CONTRE 3 ABSTENTION 1

## **IX - QUESTIONS DIVERSES**

Madame SANNA Magali prend la parole au nom de Monsieur CHARRAT Jean-François qui demande pourquoi faire un prêt à taux 0% alors que la réserve n'est pas utilisée. Monsieur ROGIER Gilles répond : compte tenu des travaux importants notamment la construction de la station d'épuration de La Mourotte, la mise aux normes de celle du village.... Et le fait que le conseil départemental ne subventionne plus que les projets structurants, l'excédent de fonctionnement est nécessaire à l'équilibre de ces dépenses.

Monsieur BLANC Laurent précise que suite aux mails parvenus à tous les conseillers municipaux pour le PADD, il doit recueillir leur avis sur le pourcentage à appliquer pour l'évaluation de la population aux environs 2027. Il précise que ce pourcentage influera sur la surface dédiée aux constructions donc aux zones de constructibilité.

Après discussion, le taux serait de 2.50% soit une population de 2222 habitants et le besoin en foncier serait de 15 ha.

Monsieur MATHIEU ajoute que l'étude de PROVENCE VERTE démontre clairement que la population n'augmentera pas considérablement compte tenu de l'éloignement des axes routiers et la faiblesse du bassin d'emploi.

*La séance est levée à 20h30*